



## TARIFS DES PRESTATIONS

Le tarif des prestations applicable aux personnes adultes handicapées hébergées à l'établissement d'accueil médical, conformément à l'arrêté n° 23-374 du 27 MARS 2023 de Madame la Présidente du Conseil Général de Charente-Maritime, est fixé comme suit, à compter du 1er avril 2023 :

**Tarifs arrêtés par voie réglementaire :**

Tarif(€)

### Tarifs journaliers d'hébergement

Prix de journée d'hébergement	174,17 €
-------------------------------	----------

**Tarifs établis par l'administration hospitalière et opposables aux tiers :**

Tarif(€)

### Prestations délivrées aux usagers

Repas accompagnant (aux membres de la famille accompagnant les résidents)	10,00 €
---	---------

Le Directeur,

Eric MARTINEZ